



ARRÊTÉ N° 202603230055 du 23 mars 2026

**OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR MICHEL MARSAND,
2^{ème} ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE LA SANTÉ.**

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu les résultats des élections municipales du **15 mars 2026** ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du **22 mars 2026** fixant à 8 le nombre d'Adjoints ;

Vu le procès-verbal de l'Élection du Maire et des Adjoints du **22 mars 2026** ;

Considérant que **Monsieur Michel MARSAND** a été élu 2^{ème} Adjoint ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 2^{ème} Adjoint.

ARRÊTE

Article 1

Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Michel MARSAND**, 2^{ème} Adjoint au Maire, pour intervenir, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants :
« Affaires financières et santé ».

Article 2

Monsieur Michel MARSAND, Adjoint, est délégué à l'effet de procéder :

Affaires financières

- aux orientations financières et budgétaires de la commune ;
- à la préparation et de l'exécution du budget (mandat, titre de recettes, bordereaux, ...) et du Compte Financier Unique ;
- à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie ;
- au pilotage de la CCID ;
- aux actions de prévention ;

Santé

- à l'orientation de la politique globale de santé ;
- à contribuer par l'alimentation à l'amélioration de la santé ;
- à favoriser le dialogue avec les institutions de l'État (ARS, AURA, CRSA, Commissariat à la pauvreté, ...), d'affirmer les missions du CCAS, leur rôle de proximité et d'amortisseur social et de développer des coordinations entre les communes dans des domaines gérontologiques et de solidarité ;

ARRÊTÉ N° 202603230055
du 23 mars 2026

- à soutenir les dynamiques locales de santé et lutter contre la désertification médicale ;
- favoriser l'accès des personnes aux soins, aux services et à la prévention ;
- à développer des actions en matière de prévention et de promotion de la santé ;
- à soutenir les associations qui interviennent dans le domaine de la santé ;
- à effectuer des visites des établissements accueillant des malades atteints de troubles mentaux ;
- à mener des actions en matière d'hygiène et de salubrité (service hygiène et de santé) ;
- à être le référent des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la santé

Article 3

Délégation de fonction est également attribuée à **Monsieur Michel MARSAND**, en cas d'indisponibilité de Madame Marie-Lou TALET, 1^{ère} adjointe au Maire, pour assurer le suivi de la commande publique (marchés publics et délégation de service public), de la gestion du personnel et de la paye.

Article 4

Il est également donné délégation à **Monsieur Michel MARSAND** l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Article 5

Monsieur Michel MARSAND reçoit délégation pour :

- gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement ;
- prendre tous les actes, arrêtés nécessaires dans le cadre des pouvoirs de police généraux et spéciaux du Maire.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Fumel est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot, à Madame le Chef de Poste du Service de Gestion Comptable de Villeneuve-sur-Lot, agent comptable, et à l'intéressé.

Le Maire de Fumel certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 30 mars 2026

Signature de l'Adjoint :

Michel MARSAND

Télétransmission le :

Publication le :

Fait à Fumel, le 23 mars 2026



Le Maire de Fumel

Jean-Louis COSTES